

Le 22 mars 2024

**Décision de la Présidente n° :
26-2024**

**Objet :
Attribution des marchés de
travaux pour l'Aménagement
de la rue Grande Charrière à
Vourles – 2 lots**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 22 janvier 2024 au Moniteur et sur le site internet de la CCVG ;
- Ont été réceptionnées 9 offres à la date limite de remise des offres fixée au 15 février 2024 à 12 heures pour cette consultation et aucune hors délais ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation ;

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer les marchés comme suit :

LOT 1 - VOIRIE : Entreprise REGIL TP - 12, avenue de Chantelot – 69520 GRIGNY.

LOT 2 – REVÊTEMENT BETON : Entreprise SOLS CONFLUENCE – ZI Les Plattes – 26, chemin des Ronzières - 69390 VOURLES

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 2 : DUREE

La durée prévisionnelle que proposent les candidats est de :

POUR LE LOT 1 : 10 semaines incluant la période de préparation d'un mois.

POUR LE LOT 2 : 4 mois incluant la période de préparation d'un mois

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

Article 3 : PRIX

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

POUR LE LOT 1 – VOIRIE :

Montant € HT :	149 893,25 €
TVA 20 %	29 978,65 €
Montant € TTC :	179 871,90 €

POUR LE LOT 2 – REVETEMENT BETON :

Montant € HT :	96 616,00 €
TVA 20 %	19 323,20 €
Montant € TTC :	115 939,20 €

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCGV,
Madame Françoise GAUQUELIN